



# Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

Président : Michel MAURER, 6<sup>ème</sup> dan  
20, ch. François-Lehmann  
1218 Grand-Saconnex

☎ privé : 022 798 97 65  
📞 natel : 079 217 48 77  
✉ : michel@ckam.ch

Dojo: Espace Pom' - 2, rue Sonnex (sous-sol) Grand-Saconnex.

☎ dojo : 022 788 5 887

[www.ckam.ch](http://www.ckam.ch)

[ckam@ckam.ch](mailto:ckam@ckam.ch)

## KARATE SHOTOKAN

**Renseignements généraux pour la saison scolaire 2018 - 2019**

### HORAIRES DES COURS

Jours	Heures	Cours proposés	Âges
LUNDI	18h00 - 19h15	Karaté seniors et aînés tous niveaux <b>NOUVEAU</b>	(dès. 50 ans env.)
	19h30 - 20h15	Karaté enfants et adolescents dès ceinture orange	(de 10 à 13 ans)
	19h30 - 21h00	Karaté adolescents et adultes dès ceinture orange	(dès 14 ans)
MARDI	18h00 - 18h30 <i>(Présence d'un parent obligatoire)</i>	Baby Karaté <b>NOUVEAU</b>	(de 4 à 6 ans)
	18h45 - 19h30	Karaté enfants débutants ceinture blanche et blanche-jaune	(de 7 à 13 ans)
	18h45 - 19h50	Karaté enfants dès ceinture jaune	(de 7 à 13 ans)
	19h55 - 21h25	Karaté adolescents et adultes tous niveaux	(dès 14 ans)
JEUDI	18h45 - 19h30	Karaté enfants débutants ceinture blanche et blanche-jaune	(de 7 à 13 ans)
	18h45 - 19h50	Karaté enfants dès ceinture jaune	(de 7 à 13 ans)
	19h55 - 21h25	Karaté adolescents et adultes tous niveaux	(dès 14 ans)

Sur demande, des enfants de moins de 14 ans peuvent être acceptés aux cours "adolescents et adultes tous niveaux".  
Les seniors et les aînés peuvent participer aux cours "adolescents et adultes tous niveaux" du mardi et jeudi à 19h55.

**Ponctuellement** Atémi-Jutsu (self-défense), Karaté-Contact, Nunchaku free style (dès 14 ans)  
*(Lors des cours de karaté adultes)*

**En permanence** Espace musculation – utilisation des engins libres (dès 18 ans)  
*(L'espace musculation est à la disposition de tous les membres du club pendant les heures d'ouverture et de cours)*

### COTISATIONS

Âges	Trimestrielle <sup>(1)</sup>	Annuelle <sup>(2)</sup>	1 mois complémentaire <sup>(3)</sup>
Baby-Karaté 4-6 ans	FRS 60.--	FRS 170.--	FRS 20.--
Karaté de 7 à 13 ans	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--
Karaté de 14 à 17 ans	FRS 135.--	FRS 400.--	FRS 45.--
Karaté dès 18 ans	FRS 150.--	FRS 450.--	FRS 50.--
Karaté Seniors dès 50 ans	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--
Karaté Aînés AVS	FRS 100.--	FRS 290.--	FRS 35.--

(1) La cotisation trimestrielle est la période minimum à régler à chaque début de trimestre (1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> avril).  
Les mois de septembre à décembre comptent pour un trimestre.

(2) La cotisation annuelle est acceptée pour les périodes suivantes : septembre à juin, janvier à décembre ou avril à mars.

(3) Montant à ajouter par mois complémentaire au paiement d'un trimestre jusqu'à son échéance (échéances = décembre, mars ou juin).

Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) = 2 personnes : 10% / dès 3 personnes : 20%.  
(Tarifs baby-karaté, seniors et aînés invariable)

# Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SAISON 2018-2019 KARATE SHOTOKAN

**MONITEURS :** Michel MAURER, 6<sup>ème</sup> dan  
Hans HOFFMANN, 5<sup>ème</sup> dan  
Moncef ASSA, 2<sup>ème</sup> dan  
Daniel DESCHENAUX, 2<sup>ème</sup> dan  
Sophie GENNERET, 2<sup>ème</sup> dan  
Heinz GIESENFELD, 2<sup>ème</sup> dan  
Jean-Paul HAAS, 2<sup>ème</sup> dan  
Jean-Pierre AGOSTINETTI, 1<sup>er</sup> dan  
Ismail SALAH, 1<sup>er</sup> dan

**SUPPLEANTS :** Arnaud GAY, 3<sup>ème</sup> dan  
Stefano DRAGONE, 2<sup>ème</sup> dan

**AFFILIATIONS :** Les licences sont indépendantes des cotisations.

ACGK Association Cantonale Genevoise de Karaté	(Affiliation commune club) :	Gratuite
IBA International Budo Association	1 <sup>ère</sup> année, Licence annuelle et Passeport :	FRS 70.--
(Avec reconnaissance des grades "dan")	Ensuite, Licence annuelle seule :	FRS 40.--

La licence IBA est obligatoire dès la ceinture brune 3<sup>ème</sup> kyu.

**RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DIVERS :**

- **La cotisation doit être réglée à l'inscription puis au début de chaque trimestre ou année pour la période suivante. Un rabais pour familles mentionné ci-dessous n'est accordé qu'à cette condition.**

Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) :  
2 personnes : 10% / dès 3 personnes : 20%. (Tarifs baby karaté, seniors et aînés invariables)

La cotisation n'est pas remboursable en cas d'absence aux entraînements mais peut être suspendue sur demande de congé. Une échéance peut être prorogée en cas de maladie ou accident.

- **Une inscription ne vaut pas que pour une année mais jusqu'à demande écrite de démission.**

L'obligation de s'acquitter de la cotisation, sauf arriérés, cesse dès réception de la démission.

Chaque élève doit s'assurer personnellement contre les accidents de sport et contre le vol, le club et l'école (la ville du Grand-Saconnex) déclinant toute responsabilité en cas de sinistre.

Une assurance responsabilité civile privée est recommandée contre les éventuels dégâts que l'élève pourrait causer pendant l'utilisation des locaux et du matériel.

**PERIODES DE FERMETURE :**

LE CLUB EST FERME PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES. CEPENDANT, EN JUILLET-AOUT, LE DOJO EST OUVERT LE LUNDI SOIR DE 19H00 A 21H00. DES COURS SPECIALISES ET DES ENTRAINEMENTS DE KARATE POUR LA COMPETITION PEUVENT Y ETRE ORGANISES.

TOUTES LES SECTIONS PEUVENT S'ENTRAINER DURANT CET HORAIRE TOUT L'ETE (KARATE, DARUMA TAISO, KOBUDO, HAKKO BU JUTSU, SAMBO). CES COURS SONT GRATUITS POUR TOUTES LES PERSONNES QUI ETAIENT MEMBRES DU CLUB LA SAISON PRECEDENTE.

(NON-MEMBRES LA SAISON PRECEDENTE : FRS 50.-- POUR CES 2 MOIS D'ETE.)

LE CLUB PEUT FERMER DURANT UNE OU PLUSIEURS SEMAINES PENDANT CETTE PERIODE POUR CAUSE DE VACANCES DES RESPONSABLES.

**Conformément à l'esprit des arts martiaux, un minimum de discipline sera exigé dans le dojo.**

**Les pratiquants se présenteront à l'heure, dans une tenue et un état de propreté impeccable (douches et rinces-pieds à disposition dans les vestiaires). Ils franchiront l'entrée du dojo en effectuant le salut japonais debout (Ritsurei) avec un esprit positif, afin que rien ne puisse nuire à l'harmonie de l'étude. Le salut à genoux (Zarei) est obligatoire, comme dans tous les arts martiaux, au début et à la fin du cours. Les élèves doivent prendre connaissance du règlement du club affiché et s'engager à le respecter. Chacun peut en demander un exemplaire.**

***Bienvenue au club. Le Président, Michel Maurer***